

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2013

Absents excusés : PARROU P., BONAL L. (procuration à MAZOT I.), ASO M.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2013 :

Les tarifs des abonnements Eau 1^{er} compteur (51.22 €), Eau 2nd compteur (26.13 €) et Assainissement (80.99 €) restent inchangés.

Les nouveaux tarifs au m3 sont les suivants :

Service d'Eau :	<500 m3	:	0.653 €
	>500 m3 et <1000 m3	:	0.591 €
	>1000 m3	:	0.534 €
Service d'Asst :	<100 m3	:	0.653 €
	>100 m3 et <300 m3	:	0.474 €

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Prudhomat étant concernée par un PPRI approuvé depuis le 29 juillet 2005, elle a obligation de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

En raison de l'intérêt pratique à disposer de ce guide, le conseil municipal décide d'engager, dès à présent, la Commune de Prudhomat dans cette démarche d'élaboration avec l'aide technique du Syndicat Mixte du Pays Vallée Dordogne.

LOGEMENTS LOCATIFS MAISON LACHAUD :

Le Maire fait part au conseil municipal des problèmes de moisissures constatés dans le logement occupé par Monsieur et Madame TOURY, liés à des peintures de mauvaise qualité. Mr et Mme TOURY sont relogés dans le logement du haut de la Maison Lachaud depuis le 1^{er} mars. Afin de résoudre ces problèmes, des travaux de réfection de peinture sont prévus.

AMENAGEMENT SECURITE GAUBERT :

Une réunion organisée avec les riverains le 7 février, a permis de constater que les aménagements provisoires sont satisfaisants. L'élargissement de l'intersection permettra de prolonger ces essais en situation plus réelle.

TRAVAUX TOILETTES PUBLIQUES / AFFICHAGE MAIRIE :

Le montant global des dépenses liées à cette opération s'élève à la somme de 15 685 € HT. Cet aménagement est terminé. L'espace affichage est fonctionnel, les toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite sont en service.

REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS :

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé à la commune par la Direction Générale des Finances Publiques, sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels actuellement en cours de réalisation.

Ces travaux de révision seront généralisés à l'ensemble du territoire pour la taxe d'habitation et la taxe foncière en 2013 afin que ces résultats soient pris en compte dans les impositions émises au titre de l'année 2015.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 :

Budget communal :

- Dépenses de fonctionnement :	423 219.41 €
- Recettes de fonctionnement :	801 057.82 €
- Dépenses d'investissement :	243 581.47 €
- Recette d'investissement :	300 541.84 €
- Résultat de clôture 2012 :	+ 304 880.49 €

Budget d'eau :

- Dépenses de fonctionnement :	97 837.94 €
- Recettes de fonctionnement :	146 034.46 €
- Dépenses d'investissement :	41 050.28 €
- Recette d'investissement :	28 012.40 €
- Résultat de clôture 2012 :	+ 49 129.84 €

Budget d'assainissement :

- Dépenses de fonctionnement :	69 143.88 €
- Recettes de fonctionnement :	118 724.26 €
- Dépenses d'investissement :	53 711.49 €
- Recette d'investissement :	36 840.64 €
- Résultat de clôture 2011 :	+ 37 338.63 €

Budget CCAS :

- Dépenses de fonctionnement :	9 156.33 €
- Recettes de fonctionnement :	9 347.37 €
- Résultat de clôture 2011 :	+ 755.64 €

L'ensemble des comptes administratifs est voté à l'unanimité des membres présents.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES:

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de réforme des rythmes scolaires fixé par le décret du 24 janvier 2013. Ce décret prévoit la mise en place d'un temps d'enseignement sur 4 jours et demi (mercredi matin travaillé), sans changement de la durée hebdomadaire du temps d'enseignement (24h / semaine).

L'application de la loi, prévue pour la prochaine rentrée de septembre 2013, peut néanmoins être reportée à la rentrée scolaire 2014/2015, à la demande des élus.

- Vu les problèmes rencontrés pour la mise en place de cette réforme (encadrement, personnel, compétences, financement...),

- Vu la décision prise par les Maires du canton,

Le conseil municipal décide de reporter l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014/2015, afin de préparer, au mieux cette nouvelle organisation périscolaire.

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE :

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de déploiement de fibre optique porté par le Conseil Général du Lot. Ce projet qui cible les zones d'activités de Biars, Saint-Céré et Saint-Laurent, a également pour objectif, la desserte de bâtiments publics voisins du tracé, l'amélioration de certains secteurs (La Croix Blanche, St-Michel Loubéjou) et la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique.

L'appel d'offres pour la réalisation des travaux devrait se dérouler courant avril/mai 2013, la réalisation des travaux du 4^{ème} trimestre 2013 au 1^{er} trimestre 2014, et enfin, la mise à disposition des fourreaux aux opérateurs, courant mars 2014.

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande qu'il a soumis auprès du Conseil Général, afin que le raccordement du sous-répartiteur de Prudhomat soit intégré à ce programme.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) fixe les étapes du déploiement du très haut débit pour l'ensemble du territoire lotois ; une structure de gouvernance regroupant le Conseil Général, la Fédération Départementale d'Electricité les Communautés de Communes, doit être mise en place pour porter ce projet.

FOND DE BONNEVIOLE :

Le Maire fait part au conseil municipal du projet réalisé par Monsieur Renaud Laurent, Architecte, pour la création d'un abri bus, d'un espace d'affichage et de toilettes publiques sur la place du fond de Bonneviolle.

L'extérieur du kiosque actuellement en cours d'aménagement pour un salon de coiffure par Madame Valérie Constant, resterait en l'état, tout comme la bascule qui ne serait pas modifiée. Le projet porterait sur l'aménagement de la place du fond de Bonneviolle ainsi que sur l'extension du kiosque, qui permettrait de réaliser un abri pour les élèves attendant le bus, ainsi qu'un espace d'affichage et d'informations ; d'autre part, cette extension permettrait d'intégrer de nouvelles toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal, favorable à ce projet, décide de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Renaud Laurent pour la conception de ce projet, et donne pouvoir au Maire pour signer le permis de construire correspondant.

Une demande de subvention au titre de la DETR 2013 sera adressée à la sous-préfecture.

MAISON DES BONS ENFANTS :

Le Maire fait part au conseil municipal du récapitulatif des dépenses et recettes liés au fonctionnement de la Maison des Bons Enfants. Pour l'année 2012, les dépenses de fonctionnement de la salle s'élèvent à la somme de 10 096 € ; les recettes (locations) s'élèvent à 5 131 € ; soit un solde négatif de 4 965 € pour l'année 2012.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes organise un concert de musiques de danse interprété par Laure Favre-Khan, une pianiste internationalement reconnue, le Samedi 23 mars à 20h30, à la Maison des Bons Enfants. A cette occasion, le conseil municipal souhaite offrir la gratuité de ce spectacle aux habitants de la Commune. Les personnes qui souhaitent découvrir cette artiste peuvent retirer un ticket d'invitation au secrétariat de la mairie de Prudhomat.

PERSONNEL COMMUNAL :

- le contrat avec Monsieur Jean Zimmermann est décalé d'un mois ; il commencera le 1^{er} mars 2013.
- Direction du jardin d'enfants : Cécile Arnal sera remplacée par Virginie Lapax à compter du 1^{er} avril 2013.
- Christine Maury (SIVU périscolaire) assurera la responsabilité de la gestion administrative du périscolaire à compter du 1^{er} avril 2013.
- Madame Corinne Puyjalon, en arrêt de travail, devrait reprendre le 11 mars prochain.
- Madame Nathalie Landes, actuellement en arrêt de travail sera remplacée pour le service et ménage de la cantine, par Madame Sylvette Luck, à compter du 11 mars.

CONSEIL D'ECOLE :

Monsieur Olivier PAGES fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 15 février à Saint-Michel L..

- point sur les effectifs : une baisse de deux enfants est prévu pour la prochaine rentrée scolaire ;
- coopérative scolaire : solde en caisse à ce jour, environ 13 000 € ;
- bilan sur les actions et projets à venir : sorties USEP, spectacle dans le cadre du Festival de St-Céré, contes, carnaval, prévention routière, loto des écoles (le 23 mars prochain)...
- travaux de réfection et d'agrandissement d'une classe à l'école de St-Michel Loubéjou : les enfants de CM1/CM2 s'installeront dans la salle du conseil municipal pendant la durée des travaux ; fin des travaux prévue pour la rentrée 2013/2014.
- Présentation de la réforme sur les rythmes scolaires ;
- Présentation de la circulaire sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans : pas d'obligation d'accueil pour les communes disposant d'une structure accueillant déjà ces enfants ;
- Création d'une association par les parents d'élèves.

SYNDICAT MIXTE PAYS VALLEE DORDOGNE :

L'assemblée générale du syndicat Pays Vallée Dordogne s'est déroulée dans la Maison des Bons Enfants à Prudhomat, le 20 février dernier. Au cours de cette réunion, la mise en place du nouveau fonctionnement ainsi que le financement de la structure ont été évoqués.

REUNION DES ELUS A CAMBES LE 19/02/2013 :

Le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à Cambes, le 19 février dernier. Plusieurs points ont été abordés :

- Préparation du budget 2013 des collectivités territoriales
- Révision foncière des locaux professionnels et commerciaux
- Dématérialisation
- Endettement des collectivités
- Mise en place des Emplois d'Avenir
- Réforme des rythmes scolaires
- Plan d'actions de modernisation de l'application du droit des sols

ASSOCIATION FASO-LOT :

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande transmise par l'association FASO-LOT, pour l'obtention d'un soutien moral et financier sur le projet porté par cette association concernant le maraîchage ainsi que l'élevage et la commercialisation du Tilapia dans la petite ville de Toma au Burkina Faso.

Après avoir présenté le projet de cette association, le Maire propose au conseil municipal d'apporter un soutien moral à ce projet, et d'apporter une aide financière exceptionnelle à hauteur de 600 euros.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents, décide d'apporter un soutien moral à cette association et de verser une aide financière exceptionnelle à hauteur de 600 € qui sera inscrite sur le Budget Primitif 2013

SEANCE LEVEE A

Le Maire